

MÉDECIN D'EXPÉDITION EN HIVERNAGE DANS LES TERRES

AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

NATURE DU POSTE

Médecin dans un des districts du Territoire des Terres Australes et Antarctiques Françaises. Responsable sanitaire du district.

Généralement assisté par un médecin adjoint dans le cas du district de Kerguelen.

ACTIVITÉ MÉDICALE

Curative, préventive et de recherche en milieu particulièrement isolé. Activité polyvalente en autonomie complète.

MODE DE VIE

Vie en communauté fermée dans de bonnes conditions matérielles de confort, de nourriture et de logement.

DURÉE DU SÉJOUR

Approximativement treize mois (voyage inclus) sans interruption possible (séjour de 6 mois à l'étude).

PÉRIODE DE DÉPART

Novembre ou décembre de chaque année.

PROFIL REQUIS

Homme ou femme titulaire d'un diplôme d'état de docteur en médecine, qualification en médecin générale, ou en médecine d'urgence ou d'un diplôme équivalent reconnu pour l'exercice de la médecine générale en France. Limite d'âge fixée à 60 ans à la signature du contrat.

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Dans la mesure du possible, expérience pratique en médecine d'urgences, en médecine de catastrophe ou pratique antérieure en médecine en situation isolée. Qualification en échographie apprécié.

STAGE PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Pendant les trois mois qui précèdent le départ, réalisé en métropole, en milieu hospitalier militaire, destiné à acquérir une formation pratique en chirurgie, anesthésie, dentisterie, etc. et auprès du Service Médical T.A.A.F. pour les aspects spécifiques et la médecine isolée.

PROCÉDURE DE CHOIX DES CANDIDATS

Examen du profil de candidature et du curriculum vitæ médical par le médecin chef des T.A.A.F, examen psychologique et examen d'aptitude physique. Par la suite signature d'un contrat d'officier commissionné avec l'armée et affectation automatique au TAAF .

Pour postuler envoi au service médical des TAAF un CV et lettre de motivation avant la fin de l'année N pour une sélection au premier trimestre de l'année N+1 et un départ en fin d'année N+1 pour une mission jusqu'en fin d'année N+2

CONTRAT

Recrutement en tant que médecin "officier sous contrat" du Service de Santé des Armées. Il est nécessaire d'être en règle vis-à-vis du Service National (effectué, exemption, etc.).

RÉMUNÉRATION

Solde de base du grade de Médecin multipliée environ par 2,6 pendant la période du séjour terrain.

CONTACTER LE SERVICE MÉDICAL T.A.A.F. à l'adresse medecin.paris@taaf.re